



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 15 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 20 décembre 2022
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
 M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,  
 M. Olivier COUSIN donne pouvoir à Mme Sandra LARTIGAU,  
 M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
 Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Pascal DAGES,  
 M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
 M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Yves LOUME.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2023 : TARIFS DES SPECTACLES TAURINS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 8 DECEMBRE 2022.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la saison festive et tauromachique, il convient de fixer les tarifs pour l'année 2023 des spectacles taurins, suivant le tableau annexé à la présente délibération et d'arrêter un certain nombre de mesures complémentaires,  
**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'augmenter certains tarifs des spectacles taurins de 6 %, les tarifs étant restés stables depuis 2016.

Cette augmentation s'appliquera à chaque catégorie de place et pour les spectacles suivants : les 7 corridas de la temporada, la corrida de rejon, et le concours landais.

**Programme prévisionnel 2023 :**

Vendredi 11 août 2023	Corrida Concours landais	17h 21h30
Samedi 12 août 2023	Corrida	18h
Dimanche 13 août 2023	Novillada piquée Corrida	11h 18h
Lundi 14 août 2023	Novillada non piquée Corrida	11h 18h
Mardi 15 août 2023	Corrida de Rejon Corrida	11h 18h
Samedi 09 septembre 2023	Corrida	17h30
Dimanche 10 septembre 2023	Finale des cocardes Corrida	11h 17h30

Les crédits correspondants seront inscrits en recette, au budget primitif des fêtes, exercice 2023, article CORR 7062 et CLAN 70631 .

**SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS,**

**ADOpte** les tarifs de la saison festive et tauromachique 2023, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

**APPROUVE** un tarif pour les jeunes de moins de 26 ans pour les corridas des fêtes et de toros y salsa :

- Tendidos Rangs 4ème catégorie : 15 €
- Tendidos couverts rangs 4ème catégorie : 10 €

Ce tarif « Jeunes » ne sera appliquée que dans le cadre du lancement de campagne promotionnelle.

**APPROUVE** le principe de l'abonnement aux spectacles taurins selon les formules suivantes :

- Formule FERIA : Achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes avec la novillada piquée et la novillada non piquée de la Feria au tarif préférentiel de 15 €. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria,

- Formule TEMPORADA : Achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) avec la novillada piquée et la novillada non piquée de la Feria au tarif préférentiel de 15 €. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria et de Toros y Salsa et à la participation au jeu « gagner un callejon » sur tirage au sort.

- Formule TOROS Y SALSA : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de Toros y Salsa.

- Formule JEUNES FERIA : Achat simultané d'une place pour les 5 corridas des fêtes au tarif préférentiel de 75 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 50 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et la novillada sans picador seront intégrées gratuitement à la formule.

- Formule JEUNES TEMPORADA : Achat simultané d'une place pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) au tarif préférentiel de 105 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 70 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie. Les places pour la novillada piquée et la novillada sans picador seront intégrées gratuitement à la formule.

- Formule JEUNES TOROS Y SALSA : Achat simultané d'une place pour les 2 corridas de Toros y Salsa au tarif préférentiel de 30 € en tendidos rangs 4ème catégorie et de 20 € en tendidos couverts rangs 4ème catégorie.

Les formules « Jeunes » sont réservées aux jeunes de moins de 26 ans et sont limitées à 50 places par catégorie.

**APPROUVE** le principe du paiement échelonné des abonnements Feria et (ou) Temporada jusqu'à 6 versements,

**APPROUVE** l'entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans, munis d'un billet, pour les spectacles suivants :

- novilladas non piquées, novillada piquée, cornes et traditions, la finale des cocardes ainsi que pour les visites des toros,

**APPROUVE** le principe d'un tarif préférentiel (-50 %) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs),

**APPROUVE** le principe d'un tarif réduit pour certaines places qui ne donnent pas une qualité d'assise égale aux autres places de la même catégorie. Celles-ci sont situées aux Gradins Supérieurs et aux Tendidos Couverts des arènes. Leurs tarifs sont calculés en appliquant une réduction de 20 % par rapport au tarif plein de la même catégorie et arrondis à l'euro,

**APPROUVE** le tarif forfaitaire de 6 € pour les frais d'envoi postaux,

**ADJOINT** à tous ces tarifs, excepté pour les visites des taureaux, le spectacle Cornes et traditions et la finale des cocardes, des frais de gestion fixés à 1.50 € par billet,

**DECIDE** d'exonérer des frais de gestion :

- Billets faisant l'objet d'un abonnement.
- Billets de Rejon vendus aux abonnés des corridas.
- Billets vendus aux partenaires et annonceurs pour les corridas.
- Billets vendus aux clubs taurins pour le concours landais

**APPROUVE** le principe de remboursement de billets des divers spectacles (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :

- pour cause de report du spectacle. Conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté et, de toute façon, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet ou de l'abonnement aux spectacles taurins,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de services,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

**SAISON TAUROMACHIQUE 2023 - TARIFS DES SPECTACLES TAURINS**  
**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION DU 15/12/2022**

CORRIDAS 2023					CORRIDA DE REJON	NOVILLADA PIQUEE
TARIFS 2023	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie		
<b>TENDIDOS</b>						
BARRERA	109 €	102 €	78 €	68 €	76 €	20€(1-2)
C/BARRERA	104 €	96 €	71 €	63 €	68 €	
DELANTERA	95€ (1)	92€ (1)	67 €	58 €	64 € (1)	
RANGS	83 €	81 €	63 €	54 €	57 €	
RANGS (-de 26 ans)				15 €		
TABLONCILLO	95 €	88 €	67 €	58 €	63 €	
<b>TEND.COUVERTS</b>						
BALCONCILLO	88 €	78 €	63 €	54 €	58 €	16€ (2)
RANGS	58 €	56 €	48 €	42 €	43 €	
RANGS (-de 26 ans)				10 €		
Tarif réduit (places inconfortables)	46 €	45 €	38 €	34 €	34 €	
<b>GRAD.SUPERIEURS</b>						
RANG 1	52 €	50 €	43 €	39 €	34 €	12€(2)
RANG 2,3,4,5	42 €	41 €	34 €	29 €	27 €	
RANG 6	42 €	41 €	29 €	21 €	20 €	
Tarif réduit (places inconfortables)	34 €	33 €	23 €	17 €	16 €	
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	47,50 €	46,00 €			32 €	10 €

CONCOURS LANDAIS 2023		
	Tarif	Tarif réduit (places inconfortables)
PREMIERES (Tendidos)	27 € (1)	
PREMIERES (Tend. Couverts)	23,00 €	18 €
SECONDES (Tendidos)	19 € (1)	
SECONDES (Tend. Couverts)	16,00 €	13 €
GRADINS SUP.AXE	19,00 €	15 €
GRADINS SUP. autres	13,00 €	10 €
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs		13,50 € Premières (Tendidos) 9,50 € Secondes (Tendidos)

Autres tarifs	2023
Novillada non piquée	12 € (2)
Visite des toros Août	3 € (2)
Visite des toros Septembre	1 € (2)
Cornes et traditions	10 €(2)
Finale des cocardes	5 € (2)
Frais d'envoi	6 €

(1) Tarif préférentiel pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnants, dans la limite des places disponibles

(2) Entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans munis d'un billet gratuit

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20221216-20221215-9-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2022  
Date de réception préfecture : 20/12/2022